



République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement (MITTD)

AGEROUTE SENEGAL
(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)



AVIS RECTIFICATIF

Avis à manifestation d'intérêt pour la sélection d'un cabinet pour la mobilisation sociale et l'accompagnement à la mise en œuvre du PAR, du PEPP et du PAB du Programme de Désenclavement des Zones Agricoles et Minières (PDZAM)

La modification suivante a été apportée à l'avis à manifestation d'intérêt publié dans le quotidien l'AS du 09 mai 2022.

Au Point 7 : LIRE

Les expressions d'intérêt doivent être déposées sous plis fermé au Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés (CPM) de l'AGEROUTE SENEGAL, sis à l'adresse ci-dessus au plus tard le **31 mai 2022 à 12 heures 30 minutes** précises (GMT) et porter expressément la mention « **avis à manifestation d'intérêt pour la sélection d'un cabinet pour la mobilisation sociale des PAP et un accompagnement pour la mise en œuvre du PAR, du PEPP et du PAB du programme de désenclavement des zones agricoles et minières (PDZAM)** »

Secrétariat Cellule Passation Marchés
BP 25242 Dakar-Fann-Sénégal,
Rue David Diop x Rue F, Fann-Résidence Dakar
Tel. +(221) 33869 07 51
Email : ageroute@ageroute.sn, rndour@ageroute.sn, mlaye@ageroute.sn
Site web : www.ageroute.sn

Aucune autre modification n'étant apportée, les autres points de l'Avis à manifestation d'intérêt restent inchangés.

Le Directeur Général de l'AGEROUTE
Ibrahima NDIAYE